

Province de Québec

*Municipalité régionale de
comté de La Haute-Yamaska*

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE
TRIENNAL D'ÉVALUATION
FONCIÈRE
2017

Avis est par les présentes donné, par le sous-signé, que le sommaire du rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton sera, en 2017, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulière.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC de La Haute-Yamaska
142, rue Dufferin, bureau 100
Granby (Québec)
J2G 4X1
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le **règlement 2014-275** de la **MRC de La Haute-Yamaska** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, le sixième (30^e) jour du mois de septembre deux mille seize.



Pierre Bell
Directeur général et secrétaire-trésorier